

DEVENIR ASSISTANT DE LANGUE EN FRANCE



L'Institut français de Turquie et l'Ambassade de France en Turquie ont le plaisir de vous informer que **le programme d'assistants de langue turque en France est ouvert**. Ce programme est destiné à des étudiants francophones qui désirent bénéficier d'une expérience linguistique et culturelle d'un an en France. Coordonné par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), ce programme s'inscrit dans la diffusion de la langue et la culture française en Turquie. En France, il contribue à l'amélioration des compétences en langue vivante étrangère des élèves et participe à l'ouverture internationale des établissements. **Ce programme est une opportunité à saisir pour des étudiants très motivés désireux d'approfondir leurs connaissances linguistiques et culturelles en se rendant en France.**

1/ Les missions de l'assistant de langue

L'objectif général de ce programme est de permettre aux assistants de **se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil** tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture. A ce titre, ce programme contribue **à la mobilité des étudiants**, à l'échelle européenne et internationale, et leur offre **une possibilité de formation** et un **début de professionnalisation**, apportant ainsi une plus-value indéniable à leur parcours universitaire.

Le rôle de l'assistant est d'améliorer les compétences en communication des élèves (notamment à l'oral) et d'approfondir leur connaissance d'une civilisation et d'une culture différentes. Il intervient généralement **en appui** au travail mené par les enseignants de langue vivante de l'établissement scolaire où il est affecté et **sous leur tutelle**. Il peut intervenir en classe entière en présence de l'enseignant ou prendre de petits groupes d'élèves à part.

Les spécificités de l'assistant (sa jeunesse, son statut d'étudiant) lui permettent d'encourager les élèves à s'exprimer oralement, d'apporter une dimension ludique à l'apprentissage et de débattre de thèmes socioculturels susceptibles d'intéresser des enfants et des adolescents.

2/ Les fonctions dans l'établissement d'accueil

L'assistant peut se voir confier les missions suivantes dans son établissement :

- pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur,
- participation à diverses activités éducatives de l'établissement,

- contribution à des enregistrements authentiques destinés à enrichir les collections audiovisuelles des établissements,
- aide personnalisée à l'élève,
- participation à la mise en œuvre d'un projet d'échanges,
- animation d'un club de langue,
- accompagnement éducatif,
- stages linguistiques.

D'autres rôles peuvent être imaginés, au sein de l'établissement, en fonction des besoins locaux.

Pour plus de précisions, consulter le dossier sur le site du CIEP :

<http://www.ciep.fr/assistants-langue-france>

3/ Critères d'éligibilité

Pour la Turquie, le programme d'échange d'assistants de langue vivante est ouvert à tous les candidats :

- **de nationalité turque,**
- **locuteurs natifs en turc,** ayant effectué leur scolarité secondaire ainsi que leurs études supérieures en Turquie,
- ayant **entre 20 et 35 ans,**
- régulièrement **inscrits dans une université** au moment du dépôt de candidature ayant obtenu un **diplôme équivalent à la 2e année du parcours de licence (L2)** au moment de leur dépôt de candidature,
- possédant une **bonne connaissance de la langue française (B1 sur l'échelle du Cadre européen commun de références pour les langues).**

4/ Comment postuler

Compléter électroniquement le dossier téléchargeable à l'adresse :

http://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/dossier_alve_2019-2020.pdf

et l'expédier par voie électronique (pas d'impression papier et d'envoi postal) à :

bruno.delvallee@diplomatie.gouv.fr

5/ Date limite pour postuler

Tous les dossiers complets (version électronique uniquement) devront être parvenus à l'adresse ci-dessus **avant le 15 janvier 2019.**